

Débat d'orientations Budgétaires 2025

Commission finances du 11 février 2025

Conseil municipal du 20 février 2025

SOMMAIRE

**01. Contexte
macroéconomique et
PLF 2025**

**02. Orientations
BP 2025**

**03. Situation
financière**



Introduction

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) répond aux obligations légales suivantes :

- la tenue d'un débat d'orientations est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants
- le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif
- le débat n'a aucun caractère décisionnel
- sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération qui prend acte du débat afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le DOB comprend :

- **les orientations budgétaires** : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- **les engagements pluriannuels envisagés** : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- **la structure et la gestion de la dette contractée**, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice

I. Éléments de contexte

1. La conjoncture économique à l'échelle nationale et européenne

- Zone euro : l'inflation a ralenti pour se stabiliser vers 2,4% en 2024 et 2,1% en 2025. La BCE a donc commencé à réduire ses taux d'intérêts directeurs et il est à prévoir encore au moins deux baisses en 2025.
- France : l'inflation est proche de 2% en 2024 et devrait être stable en 2025.
- France : le déficit public annuel s'établira à 6 % du PIB en 2024 avec un PIB en progression de + 1 %.
- Pour 2025, le déficit devrait s'établir à 5,4% du PIB avec un taux de croissance du PIB d'environ 0,9%

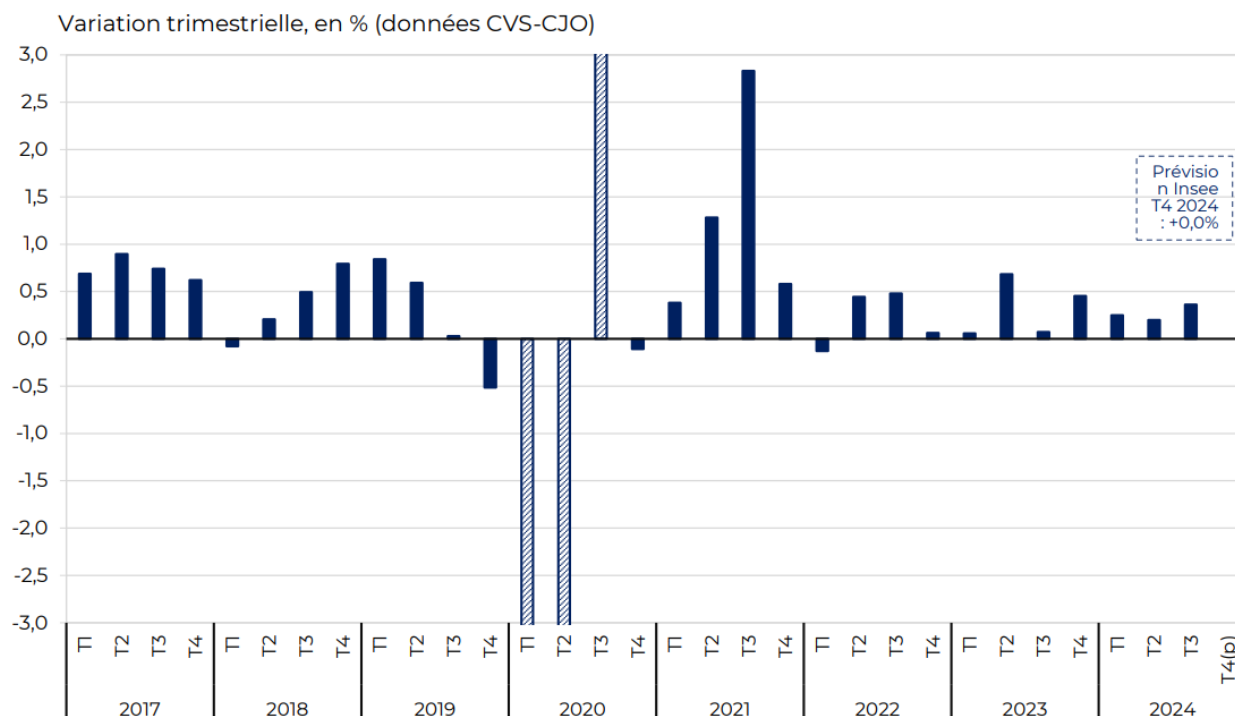
2. Quelle loi de finances pour 2025 ?

- Suite à la censure du gouvernement Barnier, le PLF 2025 n'est pas encore terminé
- Très forte incertitude sur la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics
- Gel des dotations d'Etat pour les collectivités locales ?
- Indépendamment de la loi de finances, la revalorisation des valeurs locatives sera pour 2025 de + 1,7 %

I.1. Conjuncture économique à l'échelle nationale et européenne

Une croissance qui reste faible, proche de 1% en variation annuelle

Évolution du PIB français



Source : Insee, Note de conjuncture, 17 décembre 2024

©La Banque Postale

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2024	2025
Insee (déc. 2024)	+1,1%	/
Banque de France (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2024)	+1,1%	+0,8%
OCDE (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
FMI (oct. 2024)	+1,1%	+1,1%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,1%	+1,1%
Prévisions annuelles Zone euro	2024	2025
BCE (déc. 2024)	+0,7%	+1,1%
Commission européenne (nov. 2024)	+0,8%	+1,3%
OCDE (déc. 2024)	+0,8%	+1,3%
FMI (oct. 2024)	+0,8%	+1,2%

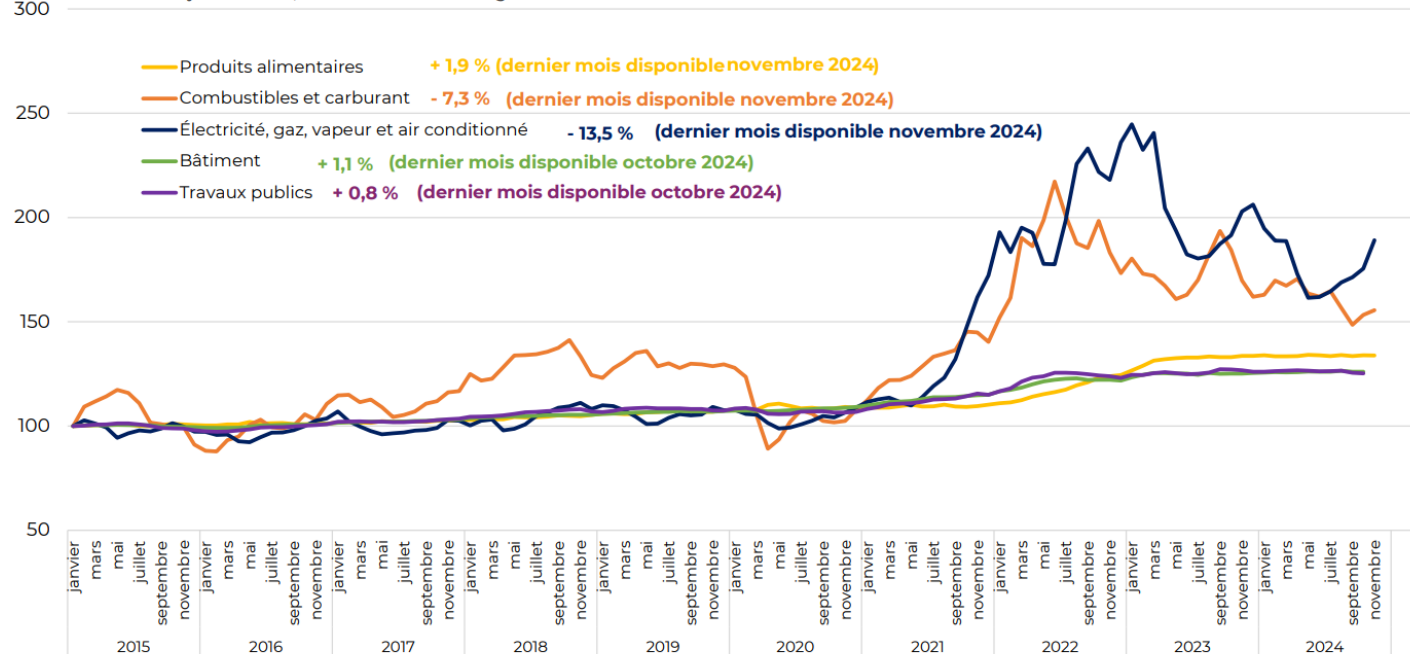
I.1. Conjuncture économique à l'échelle nationale et européenne

Une stabilisation de l'inflation proche de 2%

Mais un niveau de prix encore élevé par rapport à 2020

Indices de prix impactant la dépense locale

Base 100 en janvier 2015, évolution sur 12 mois glissants



Source : [Indices Insee](#), calculs La Banque Postale

©La Banque Postale

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2025
Insee (déc. 2024)	/
Banque de France (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+1,6%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,8%
Prévisions annuelles Zone euro	2025
BCE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+2,1%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+2,0%

I.1. Conjuncture économique à l'échelle nationale et européenne

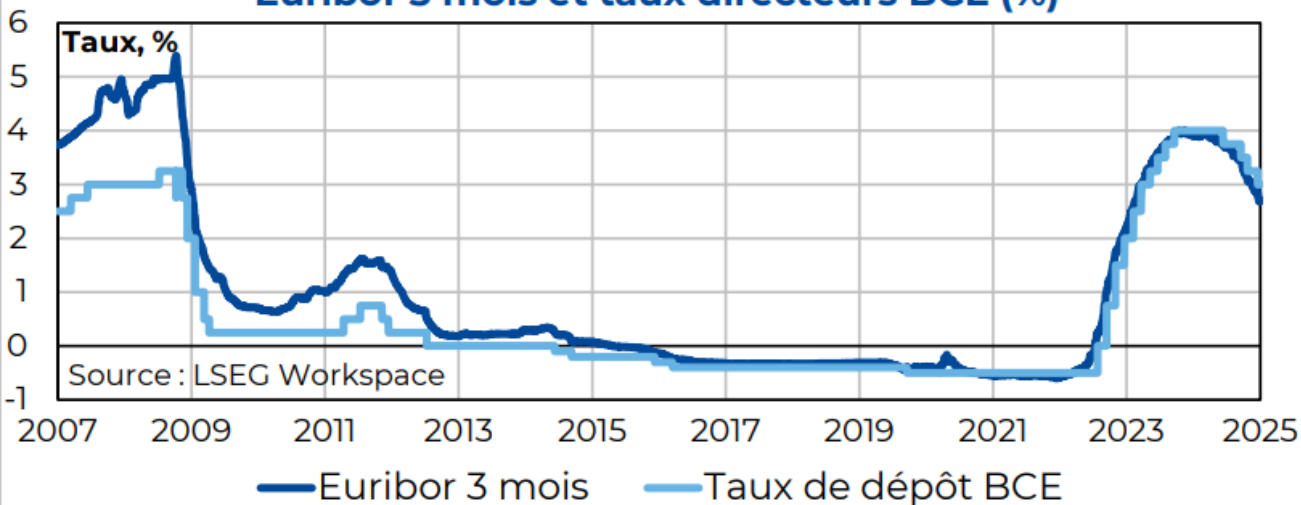
Des taux d'intérêts en baisse

Face à la baisse de l'inflation, la BCE réduit ses taux d'intérêts directeurs. Cela permet une réduction marquée des taux de court terme. Cette évolution est moins marquée sur les taux de long terme, comme par exemple sur les Obligations assimilées au Trésor à 10 ans.

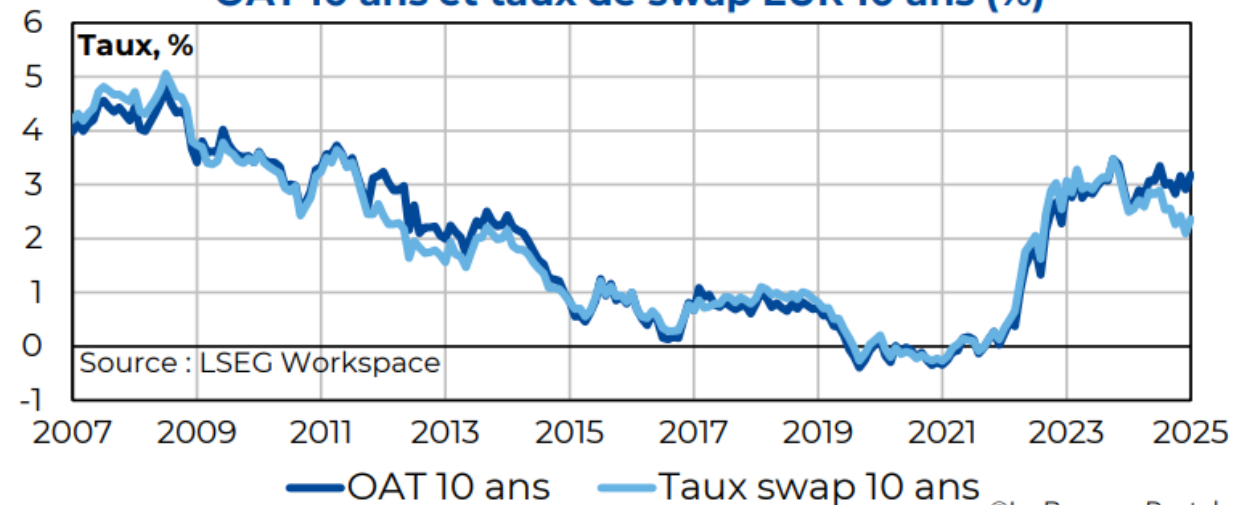
Les taux des emprunts bancaires ont connu une baisse et devraient se stabiliser proche des 3%.

Évolution des taux d'intérêt

Euribor 3 mois et taux directeurs BCE (%)



OAT 10 ans et taux de swap EUR 10 ans (%)

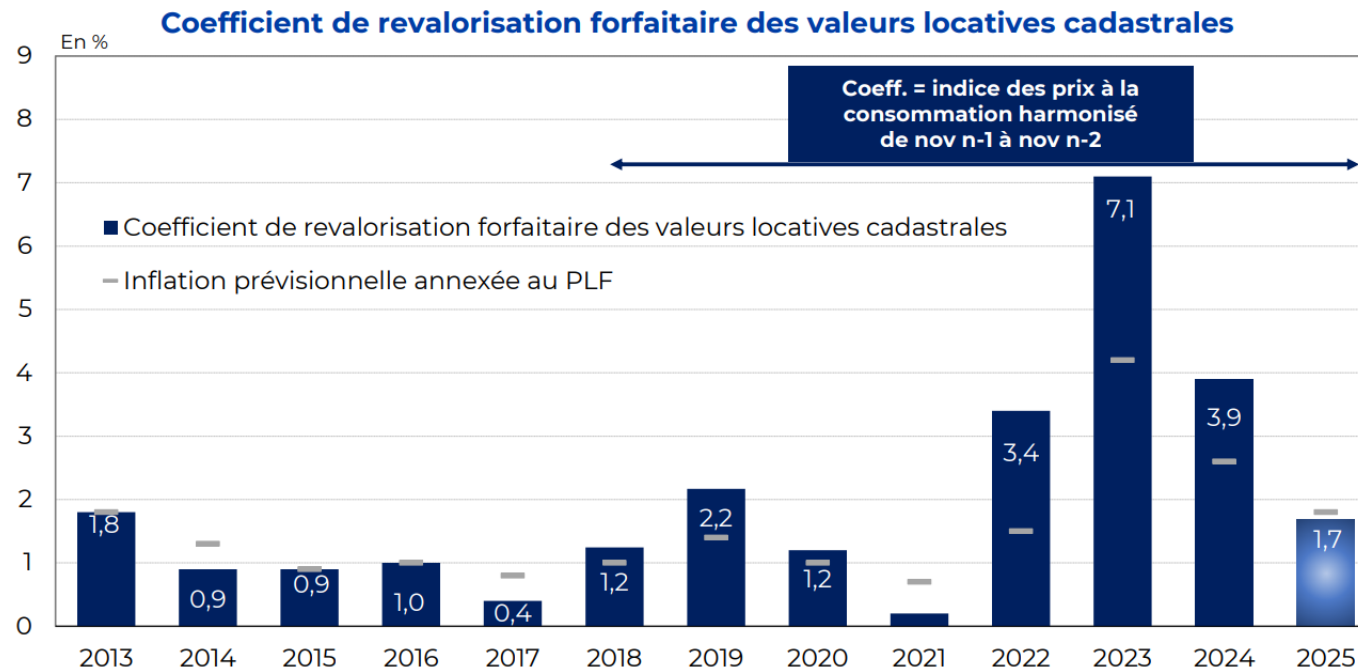


I.2. Quelle loi de finances pour 2025 ?

Indépendamment de la Loi de Finance : la revalorisation des valeurs locatives 2025 à +1,7%

Depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont majorées annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH). Auparavant, l'évolution des bases était arrêtée par la Loi de finances de l'année.

Concrètement cette revalorisation automatique de 1,7% en 2025 permettra d'augmenter nos recettes fiscales d'environ 65 000 €.



I.2. Quelle loi de finances pour 2025 ?

De grandes incertitudes

Le nouveau Projet de Loi de Finances est actuellement discuté au Parlement (janvier). De grandes incertitudes perdurent tant pour son contenu que pour ses chances d'adoption.

Les principales mesures au moment de la rédaction du ROB :

- Maintien du taux de FCTVA à 16,404% pour les dépenses 2024
- Gel des crédits pour les Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Gel des crédits pour les Dotations de soutien à l'investissement local (DSIL)
- Gel des fractions de TVA
- Fonds de réserves (Dilico) venant réduire les DGF de nombreuses collectivités

I.2. Quelle loi de finances pour 2025 ?

Le Dilico ? = Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales

Afin de faire contribuer l'effort de réduction du déficit public sur les collectivités territoriales, l'ancien gouvernement souhaitait un fonds de réserve constitué de 3 Mds d'euros par la contribution de 450 collectivités ayant plus de 40 millions d'euros de dépenses de fonctionnement. Ce dispositif a été transformé en Dilico suite à un amendement du sénateur Stéphane Sautarel le 4 décembre 2024.

Il s'agit d'un dispositif qui permet à l'Etat de ponctionner une partie des recettes des collectivités territoriales selon la capacité contributive. Celle-ci prend en compte le potentiel fiscal et le revenu par habitant à travers un indice synthétique moyen.

L'effort demandé n'est plus de 3 Mds d'euros mais de 1 milliard, répartie sur 2099 collectivités (dont 510M€ pour 1908 communes). Le prélèvement au titre du Dilico ne peut excéder 2% des recettes.

Ces prélèvements seront ensuite restitués à chaque collectivité sur les trois années suivantes à hauteur 1/3 par an.

I.2. Quelle loi de finances pour 2025 ?

Objectif du gouvernement et impacts sur la ville de Rives

L'objectif du gouvernement est de faire pression sur les recettes des collectivités territoriales afin qu'elles réduisent leurs dépenses.

Même si Rives ne sera peut-être pas directement touchée par le Dilico, le gel des autres recettes nous impactera car nous avons en face des dépenses de fonctionnement en hausse.

L'équipe municipale a donc décidé d'entreprendre une réduction de ses dépenses d'investissements, tout en maintenant ses engagements (marchés déjà signés et fin de la rénovation de l'école Libération).

II. Orientations BP 2025

1. Section de fonctionnement

2. Section d'investissement

3. Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI)

4. Situation financière prospective

II. Orientations BP 2025



Face au constat de la poursuite du désengagement de l'Etat et des investissements importants réalisés ces deux dernières années, l'équipe municipale souhaite amorcer une réduction des investissements dès 2025 afin de ne pas dégrader davantage la situation financière de la commune.

Concernant la section de fonctionnement, des arbitrages ont permis de maintenir à peu près stable les charges à caractère général (011). Cependant d'autres charges vont connaître une hausse plus importante.

Orientations du BP 2025

II.1. Section de fonctionnement - Dépenses

Trajectoires des dépenses de fonctionnement : grands équilibres

- Les charges à caractère général

Les efforts sont maintenus avec une gestion rigoureuse. La réduction de l'inflation permet de maintenir les dépenses à un niveau constant par rapport au BP2024. Des efforts sur certains services permettent de compenser d'autres hausses, comme par exemple au service informatique où la l'équipe municipale souhaite externaliser la totalité de la maintenance informatique, ou encore au service entretien où l'externalisation concerne l'entretien de certains équipements sportifs.

Pour rappel, ce budget était de 80K€ en 2022 et de 119K€ en 2023

SERVICES	BP 2024	Accordé pour BP2025	Evolution en %	Evolution en €
ANIMATION	153 700,00 €	124 100,00 €	-19,26%	-29 600,00 €
CSO	43 250,00 €	42 779,00 €	-1,09%	-471,00 €
CME	3 400,00 €	4 300,00 €	26,47%	900,00 €
COMMUNICATION	36 111,00 €	31 461,00 €	-12,88%	-4 650,00 €
ENTRETIEN	37 600,00 €	53 800,00 €	43,09%	16 200,00 €
ETAT CIV	48 247,00 €	50 820,00 €	5,33%	2 573,00 €
INFORMATIQUE	115 375,77 €	155 844,05 €	35,08%	40 468,28 €
LUDOTHEQUE	3 500,00 €	5 950,00 €	70,00%	2 450,00 €
MOYENS GENERAUX	99 479,00 €	93 188,00 €	-6,32%	-6 291,00 €
P.RH 011	31 000,00 €	26 885,00 €	-13,27%	-4 115,00 €
PERISCOLAIRE	4 160,00 €	4 320,00 €	3,85%	160,00 €
POLICE	16 265,79 €	14 311,98 €	-12,01%	-1 953,81 €
PROTOCOLE/fournitures	28 450,00 €	37 650,00 €	32,34%	9 200,00 €
RIBAMBELLE	35 250,00 €	38 300,00 €	8,65%	3 050,00 €
SCOLAIRE	245 574,00 €	230 948,30 €	-5,96%	-14 625,70 €
SERVICE TECHNIQUE	1 184 300,00 €	1 180 085,00 €	-0,36%	-4 215,00 €
TELEPHONIE-COPIEURS	87 589,00 €	89 461,00 €	2,14%	1 872,00 €
TOTAL SERVICES 011	2 173 251,56 €	2 184 203,33 €	0,50%	10 951,77 €

Orientations du BP 2025

II.1. Section de fonctionnement - Dépenses

Dépenses de fonctionnement en K€	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Variation 24/25 en €	Variation 24/25 en %
Charges à caractère général	1 658	2 081	2 173	2 184	11	0,5%
Charges de personnel	4 046	4 292	4 552	4 804	252	5,5%
Charges de gestion courante	894	971	985	1 014	29	3,0%
Atténuation de produits	23	25	19	19	-	0,0%
Total charges réelles de fonctionnement courant	6 620	7 369	7 729	8 021	292	3,8%
Charges financières	59	69	91	169	78	86,0%
Provisions	-	63	-	-	-	#DIV/0!
Charges exceptionnelles/spécifiques	3	3	7	8	1	19,4%
Total charges réelles de fonctionnement courant	6 681	7 503	7 826	8 198	372	4,7%
Dotation aux amortissements	268	266	421	421	-	0,0%
Virement à la section d'investissement	2 211	3 261	1 490	411	-	-72,4%
Total charges d'ordre de fonctionnement	2 479	3 526	1 911	832	-	-56,5%
Déficit reporté	53	-	-	-		
Total général des dépenses de fonctionnement	9 214	11 030	9 737	9 030	-	1

Hausse importante des intérêts suite à la hausse de l'endettement et aux taux d'intérêts moyens plus élevés qu'avant 2023

Le virement baisse car l'excédent à reprendre de l'année précédente est nul et qu'il y a une hausse de presque 5% des charges réelles

Orientations du BP 2025

II.1. Section de fonctionnement - Dépenses

Trajectoires des dépenses de fonctionnement : RH

L'augmentation du budget RH est la résultante de plusieurs facteurs :

- Pérennisation de plusieurs recrutements en 2024 sur l'ensemble de 2025 : par exemple DST, DGS, policier municipal, responsable finances, agent pour les titres biométriques.
- Recrutement en 2025 d'un poste de ludothécaire à 80% au lieu de 20%.
- Augmentation des tickets restaurants fin 2024 budgété sur une année entière.
- Augmentation du SMIC ayant un impact sur le personnel de catégorie C
- Glissement vieillesse Technicité.
- Avancement d'échelons et de grades.
- Augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL en 2025 (mesure incertaine tant que la Loi de Finance n'est pas votée – le projet de l'ancien gouvernement était de l'augmenter de 12 points d'ici 2028).

Orientations du BP 2025

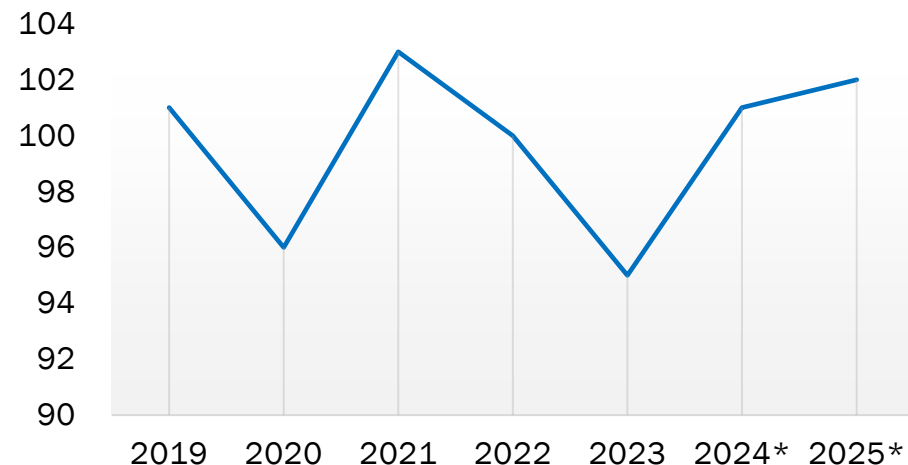
II.1. Section de fonctionnement - Dépenses

Trajectoires des dépenses de fonctionnement : RH

Les effectifs permanents au 31/12 (données RSU 2023) augmentent en 2024 et 2025 suites aux recrutements précédemment mentionnés.

Les données 2024 et 2025 restent provisoires en attente de la réalisation du RSU.

Effectifs permanents au 31/12



Evolution du budget RH (réalisé) en K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budgeté	4 011	3 950	3 906	4 045	4 292	4 552	4 804
Réalisé	3 971	3 817	3 726	4 044	4 243	4 339	
Remboursements	202	203	115	159	257	201	
Net des remboursements	3 769	3 614	3 611	3 885	3986,3	4 138	
Variation N-1	-0,6%	-4,1%	-0,1%	7,6%	2,6%	3,8%	

Orientations du BP 2025

II.1. Section de fonctionnement - Dépenses

Trajectoires des dépenses de fonctionnement : Autres charges de gestion courantes

Dépenses autres charges en K€	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Variation 24/25 en €	Variation 24/25 en %
Subvention aux associations	260	265	260	269	9	4%
Subvention au CCAS	141	231	273	275	2	1%
Subventions SDIS	146	149	157	164	7	5%
Autres charges de gestion courante	347	326	295	306	11	4%
Total	894	971	985	1 014	29	3,0%

En 2025, l'enveloppe de subventions aux associations est légèrement supérieure suite à l'augmentation de la subvention à la MJC.

Le CCAS intègre les flux financiers avec la refacturation des salaires entre la Ville et le CCAS.

Le SDIS revoit sa tarification selon 3 critères ayant une pondération différente : un critère « population pondérée par les effectifs SPP » représentant 85% du nouveau tarif, un critère « activité opérationnelle pour 9% et un dernier critère « potentiel fiscal » pour 6%.

Orientations du BP 2025

II.1. Section de fonctionnement - Recettes

Recettes : principales optimisations

- **Produits de services**

Les tarifs de la cantine seront revalorisés en septembre 2025.

- **Police pluri-communale**

Les communes de Réaumont et Saint-Cassien sont d'accord pour 8h de patrouille chaque mois. La commune de Charnècles en souhaite 14h. Le coût horaire refacturé à ces communes serait de 79,51€, soit des recettes mensuelles supplémentaires de 2 400€. La date de démarrage est encore incertaine donc pas inscrit au BP2025.

- **Dotations**

Une stabilité des dotations est envisagée.

- **Subventions**

En fonctionnement, optimisation des subventions auprès de nos partenaires financiers :

- CAPV pour les animations, la vie locale
- Département pour nos actions sociales et petite enfance

Orientations du BP 2025

II.1. Section de fonctionnement - Recettes

Recettes : fiscalité

La Ville n'augmentera pas ses taux de fiscalité en 2025.

En 2025, les taux d'imposition communaux seront maintenus :

- taxe du foncier bâti 47,19 %
- taxe du foncier non bâti 63,02%

Les bases ont été revalorisées par l'Etat à +1,7 % en 2025. Cette augmentation est liée à l'inflation.

Orientations du BP 2025

II.1. Section de fonctionnement - Recettes

Recettes de fonctionnement en K€	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Variation 24/25 en €	Variation 24/25 en %
Produits des services	526	500	605	614	8	1,4%
Produits des impôts	5 501	6 192	6 142	6 185	43	0,7%
Dotations et participations	1 646	1 690	1 786	1 900	114	6,4%
Produits de gestion	86	89	166	100	- 66	-39,8%
Atténuation de charges	47	31	27	30	3	11,1%
Total produits réels de fonctionnement courant	7 806	8 502	8 726	8 829	103	1,2%
Produits financiers	-	-	-	-	-	#DIV/0!
Produits exceptionnels/spécifiques	79	111	1	1	-	0,0%
Total produits réels de fonctionnement	7 885	8 613	8 727	8 830	103	1,2%
Opération d'ordre	216	297	252	200	- 52	-20,6%
Total produits d'ordre de fonctionnement	216	297	252	200	- 52	-20,6%
Total général des recettes de fonctionnement	8 101	8 910	8 979	9 030	51	0,6%
Résultat reporté de N-1	1 113	2 120	758	-	- 758	-100,0%
TOTAL recettes	9 214	11 030	9 737	9 030	- 707	-7,3%

L'estimation des recettes du BP 2025 est basée sur les recettes réelles de 2024 avec une modification selon les éléments connus à ce jour.

La baisse finale est majoritairement liée à l'inexistence du résultat reporté de 2024

Orientations du BP 2025

II.2. Section d'investissement – Impact du résultat 2024

Le résultat 2024 et son affectation seront plus largement abordés lors du vote du Compte Financier Unique. Cependant son impact sur le BP 2025 doit être abordé ici. Les données présentées ici sont provisoires car certains éléments comme les travaux en régie ne sont pas encore intégrés.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté à la section d'investissement du BP2025 (compte 1068) pour couvrir a minima le besoin de financement (slide suivante). Le surplus = résultat global de fin d'année 2024 (71 880,18€) peut être affecté en fonctionnement ou en investissement.

Determination du résultat cumulé (fonctionnement)	
Résultat 2024	1 198 111,87 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du BP)	758 074,38 €
Résultat cumulé au 31/12/24	1 956 186,25 €

Orientations du BP 2025

II.2. Section d'investissement – Impact du résultat 2024

Suite à l'engagement de nombreux investissements en 2024, la ville a souscrit un nouvel emprunt de 1,5 million d'euros en fin d'année. Son débloqué en janvier 2025 a un impact :

- Il vient augmenter les Reste à Recouvrer (RAR) 2024 en recettes
- Par conséquent diminue le besoin de financement de la section d'investissement 2024.
- Contribue en grande partie au résultat positif de 71 888,18€ de l'année 2024

Détermination du besoin de financement (section d'investissement)				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	Besoin de financement
Solde d'exécution 2024	4 885 760,57 €	5 311 129,96 €	425 369,39 € -	425 369,39 €
Solde d'exécution reporté (001 BP 2024)	2 728 551,60 €		- 2 728 551,60 €	2 728 551,60 €
Solde d'exécution cumulé au 31/12/24			- 2 303 182,21 €	2 303 182,21 €
RAR 2024	1 350 249,09 €	1 769 125,23 €	418 876,14 € -	418 876,14 €
Besoin de financement				1 884 306,07 €

Orientations du BP 2025

II.2. Section d'investissement – Impact du résultat 2024

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté à la section d'investissement du BP2025 (compte 1068) pour couvrir a minima le besoin de financement. Le surplus = résultat global de fin d'année 2024 (71 880,18€) peut être affecté en fonctionnement ou en investissement. Dans cette présentation, il est affecté en totalité en investissement.

Comparaison des résultats de fin d'année :

- Fin d'exercice 2022 : + 2 823 182,54 €
- Fin d'exercice 2023 : + 758 074,38 €
- Fin d'exercice 2024 : + 71 880,18 €

Rappels des commentaires du ROB 2024 :

- L'excédent capitalisé depuis 2021 a permis de financer une bonne partie des investissements 2023.
- **Les futurs investissements ne pourront plus bénéficier d'un excédent de la précédente année. Ils seront financés par autofinancement, subventions et emprunts nouveaux.**

Commentaires du ROB 2025 :

- **Le montant emprunts souscrits depuis décembre 2024 est de 2,4 millions d'euros afin de financer une politique d'investissement volontariste. Le volume des investissements à venir sera en forte diminution afin d'améliorer les résultats sans créer un surendettement trop important.**

BP INVESTISSEMENT 2025

Dépenses		Recettes	
Chapitres	Prévu	Chapitres	Prévu
RAR 2024 sur 2025	1 350 249,09 €	RAR 2024 sur 2025	1 769 125,23 €
O01 résultat antérieur reporté (après CFU)	2 303 182,21 €	O01 résultat antérieur reporté (après CFU)	
		1068 Excédent de fonctionnement reporté (après CA et affectation)	1 956 186,25 €
TOTAL	3 653 431,30 €	TOTAL	3 725 311,48 €

Orientations du BP 2025

II.2. Section d'investissement - Dépenses

L'investissement est inférieur de 45% au BP24 mais reste encore important afin de faire face aux engagements pris.

Dépenses d'investissement en K€	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Variation 24/25 en €	Variation 24/25 en %
Dépenses d'équipement (investissements)	3 102	4 421	3 934	2 161	- 1 774	-45%
RAR en dépenses d'équipement	814	1 126	1 143	1 350	207	18%
Remboursement du capital	492	498	547	776	229	42%
Immobilisation financière	184	177	-	-	-	#DIV/0!
Opération d'ordre	228	234	252	200	- 52	-21%
Opérations patrimoniales et divers	190	444	21	21		
Taxe d'aménagement reversée au CAPV	-	304	258	50	- 208	-81%
Total des dépenses d'investissement	5 010	7 204	6 156	4 558	- 1 598	-26,0%
Report déficit investissement année N-1	744	-	2 729	2 303	- 425	-16%
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	5 754	7 204	8 884	6 861	- 2 024	-22,8%

Le déficit d'investissement N-1 se réduit mais reste encore trop important. Une gestion rigoureuse de l'exécution budgétaire 2025 devrait permettre de le réduire significativement.

Orientations du BP 2025

II.2. Section d'investissement - Dépenses

AP/AE de dépenses imprévues : le souhaite de doter le budget d'AP de dépenses imprévues en investissement

Les dotations relatives aux dépenses imprévues sont un **dispositif facultatif** permettant de voter des autorisations de programme (ou d'engagement) sur des chapitres spécifiques (022 en fonctionnement ; 020 en investissement) qui ne sont pas dotés en crédits de paiement et ne feront l'objet d'aucune émission de mandat ; ces chapitres sont donc dédiés à ces seules dotations d'autorisations de programme (ou d'engagement) pour permettre le seul engagement de dépenses imprévues à portée pluriannuelle.

Ce dispositif ne remplace pas les chapitres de dépenses imprévues qui permettraient de prévoir en M14 et M52 des crédits de paiement pour dépenses imprévues ; en M57, tous les crédits de paiement sont inscrits sur des chapitres de « droit commun » et **c'est la possibilité pour l'ordonnateur de prévoir des virements de crédits de paiement entre chapitres selon des limites définies par l'assemblée délibérante qui permet de faire face à des dépenses imprévues.**

Les dotations d'autorisation de programme (ou d'engagement) pour dépenses imprévues permettront de procéder au seul **engagement de dépenses à portée pluriannuelle n'ayant pu être anticipées lors du vote du budget.** Dans ce domaine, le référentiel M57 assouplit les règles budgétaires en retenant le modèle régional.

Orientations du BP 2025

II.2. Section d'investissement - Dépenses

Liste des investissements 2025
et des RAR 2024

Type	RAR 2024	BP 2025
REHABILITATION EC LIBERATION	159 012,30 €	300 000,00 €
REQUALIFICATION CENTRE VILLE	430 911,66 €	1 319 379,45 €
EP - "RELAMPING"	205 472,44 €	100 000,00 €
REVISION PLU	26 649,00 €	- €
VIDEOPROTECTION	248 686,40 €	50 000,00 €
AMENAGEMENT VOIRIE	122 386,20 €	75 000,00 €
Aire de Jeux	44 562,12 €	- €
ST - Divers	39 654,89 €	77 300,00 €
EGLISE	7 740,00 €	- €
PRIEURE	- €	50 000,00 €
Salle François MITTERAND	- €	58 000,00 €
GYMNASE	- €	4 700,00 €
ORGERE géré par ST	- €	8 000,00 €
Electroménager/entretien	- €	11 500,00 €
PERISCOLAIRE	- €	3 400,00 €
SCOLAIRE travaux	4 908,19 €	35 222,00 €
SCOLAIRE équipements	- €	13 545,00 €
Entretien	- €	4 300,00 €
LUDOTHEQUE	4 985,08 €	500,00 €
PETITE ENFANCE travaux	2 230,80 €	9 000,00 €
PETITE ENFANCE matériel	- €	1 500,00 €
POLICE MUNICIPALE	205,80 €	700,00 €
INFORMATIQUE	12 622,16 €	38 460,00 €
TOTAL	1 310 027,04 €	2 160 506,45 €

Orientations du BP 2025

II.2. Section d'investissement - Recettes

Il s'agit des subventions demandées et accordées

Recettes d'investissement en K€	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Variation 24/25 en €	Variation 24/25 en %
Subventions d'investissement	935	643	1 000	334	- 666	-67%
RAR subventions	184	423	216	269		
Emprunts	400	987	1 230	1 229	- 1	0%
RAR emprunts	-	-	900	1 500		
Virement de la section de fonctionnement	2 211	3 261	1 490	411	- 1 079	-72%
Total recettes d'équipement	3 731	5 314	4 836	3 743	- 1 093	-22,6%
Dotations	179	414	550	620	70	13%
Excédent de fonctionnement capitalisés	1 375	555	2 756	1 956	- 800	-29%
Total recettes financières	1 553	969	3 306	2 576	- 731	-22,1%
Opérations d'ordre	268	266	421	421	- 0	0%
Vente d'immeubles et opérations patrimoniales	190	507	321	121		
TOTAL Recettes d'investissement	5 742	7 056	8 884	6 861	- 2 024	-22,8%
Report positif de N-1	175	148		-	-	#DIV/0!
TOTAL Recettes d'investissement cumulées	5 917	7 204	8 884	6 861	- 2 024	-22,8%

Un nouvel emprunt est nécessaire pour financer les investissements 2025.

Par prudence, aucune vente n'étant certaine à ce jour mais plusieurs projets de cessions devraient être publiés en 2025, les cessions de biens sont faiblement valorisées

Orientations du BP 2025

II.3. Le Programme pluriannuel d'investissements (PPI)

Révision du PPI dans l'objectif de réduction des dépenses d'investissement :

Afin de tenir compte de la fragilisation de la situation financière, il était nécessaire d'agir de manière pragmatique en réduisant les investissements.

Trois programmes sont en cours ou devraient commencer :

- Requalification du centre-ville pour 1,3M€ en 2025 et 1M€ en 2026
- Rénovation de l'école Libération : 0,3M€ en 2025 et 0,3M€ en 2026
- Relamping (changement des lampadaires pour de la led) : 0,1M€ chaque année

Orientations du BP 2025

II.3. Le Programme pluriannuel d'investissements (PPI)

Ancien PPI	PPI en k€	2 024	2 025	2 026
	Dépenses d'équipement	4 200	5 500	2 800
	Rbst capital de la dette	550	600	700
	TOTAL DEPENSES	4 750	6 100	3 500
	Subventions	1 200	1 000	560
	FCTVA	630	825	420
	Autofinancement	1 000	1 000	1 000
	Nouvel emprunt	1 920	3 275	1 520
	TOTAL RECETTES	4 750	6 100	3 500

L'ancien PPI 2024-2025-2026 prévoyait un rythme d'investissements élevé, près de 12,5 millions d'euros TTC en 3 ans, nécessitant d'emprunter environ 7 millions d'euros.

Le nouveau prévoit une réduction des investissements de 3,2M€ ainsi que des emprunts pour 1,4M€. La baisse est moins importante à cause de la réduction de la CAF

Nouveau PPI	PPI en K€	2024	2025	2026	Total sur 3 années
	Dépenses (réelles) d'équipement	4 288	3 471	1 500	9 258
	Remboursement capital de la dette	547	776	785	2 108
	Total des dépenses	4 835	4 246	2 285	11 367
	Subventions	817	603	490	1 910
	FCTVA	393	547	380	1 320
	Autofinancement	1 566	631	630	2 827
	Nouveaux emprunts	900	2 905	1 505	5 310
	Total des ressources	3 676	4 685	3 005	11 367

Ces montants annuels incluent les RAR de N-1 liquidés en N

III. Situation financière

1. Encours de dette

2. Ratios financiers

Situation financière

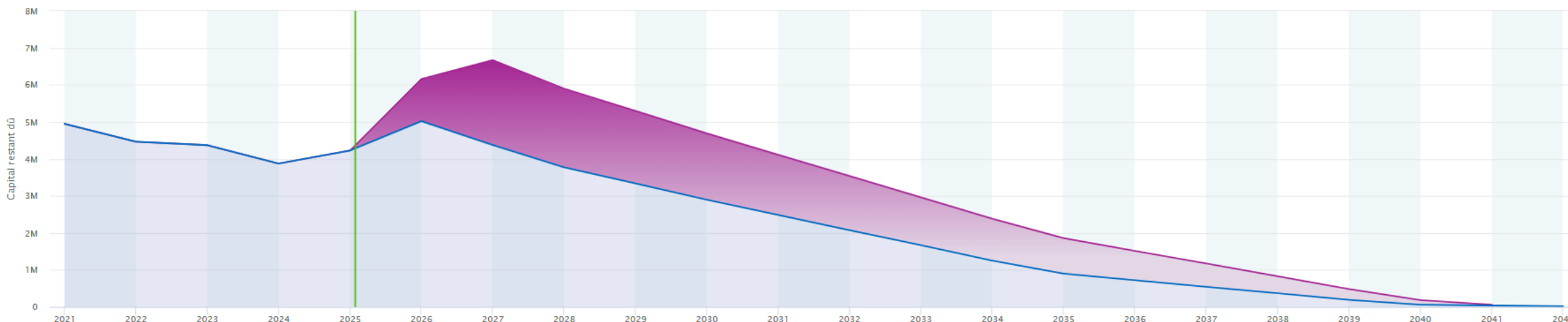
III.1. Encours de dette

Au 1er janvier 2025, l'en-cours de dette est de 4 226 633,52 €.

Un emprunt de 1,5 million d'euros souscrit en décembre et versé en janvier viendra augmenter l'encours. Il a permis de financer les investissements 2024 (dont une partie composant les RAR sera payé en 2025). Il est à prévoir un nouvel emprunt d'environ 1,2 millions d'euros à partir du mois de mars afin de financer une partie des investissements 2025.

En considérant que nous aurons besoin d'un nouvel emprunt en 2026, il faudra attendre 2031 pour retrouver un niveau d'encours de dette proche de celui au 1er janvier 2025.

Dans ce graphique représentant la courbe de l'encours, la partie mauve correspond aux simulations d'emprunts nouveaux sur 2025 et 2026

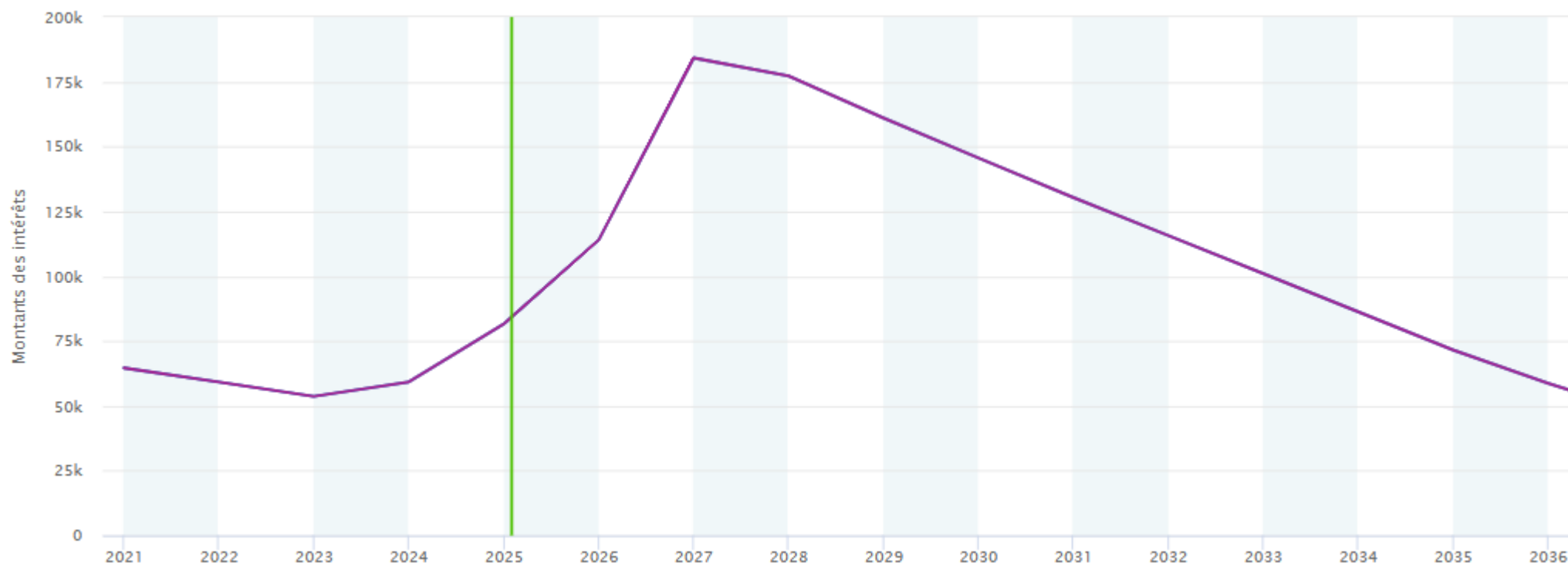


Situation financière

III.1. Encours de dette

Cette hausse de l'endettement entraîne avec elle la hausse inéluctable des frais financiers (d'autant plus que les taux d'intérêts sont actuellement entre 3 et 3,5%).

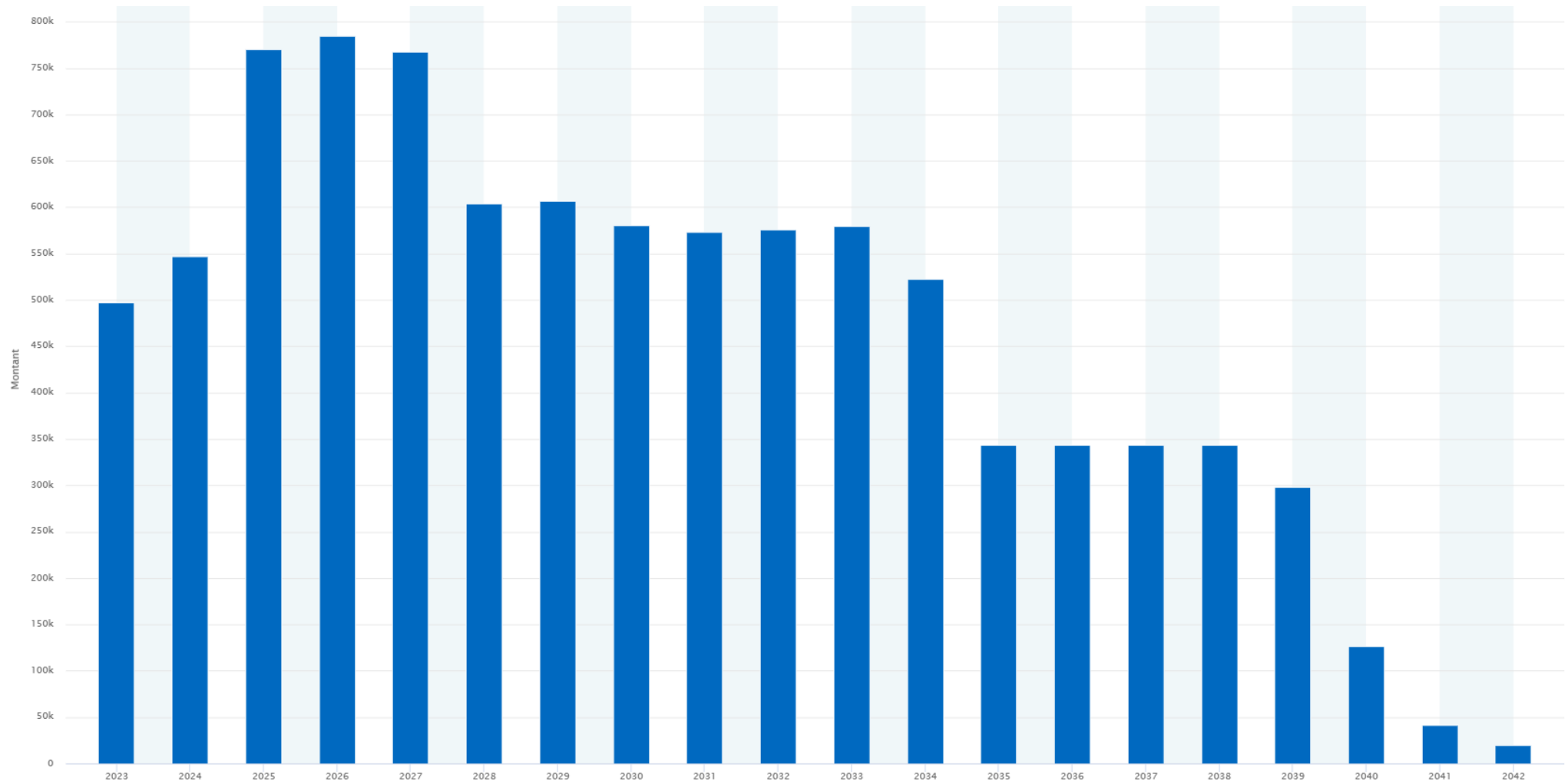
Cette courbe ne prend pas en compte les ICNE qui seront importants en 2025 suite à la souscription de l'emprunt de 1,5M€ et son mode de remboursement.



Situation financière

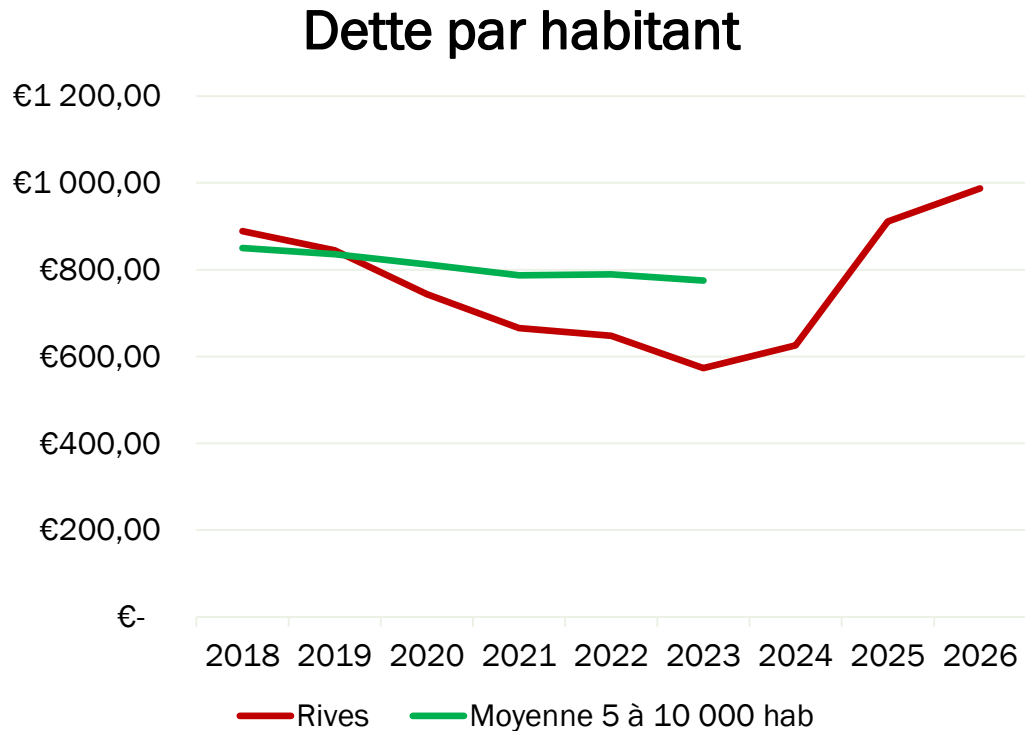
III.1. Encours de dette

Les remboursements de capital vont également connaître une hausse importante, réduisant d'autant la capacité à investir.



Situation financière

III.2. Ratios financiers



A considérer que le nombre d'habitants sur 2025 et 2026 est égal à celui de 2024, la courbe de dette par habitant augmente de près de 400 euros par habitant.

Elle risque de dépasser dès 2025 la moyenne des communes de 5 000 à 10 000 habitants.

Cette dette par habitant devrait rester stable ensuite pendant quelques années avant de commencer à diminuer si les investissements sont maintenus à un niveau faible les prochaines années.

Situation financière

III.2. Ratios financiers

Capacité d'Autofinancement (épargne brute) : elle représente la ressource dégagée du fonctionnement permettant de couvrir le remboursement en capital de la dette et de financer les équipements.

Une CAF inférieure à 15% des produits de gestion traduit une situation financière fragile

En K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
CAF (Epargne brute)	379	826	1 430	1 935	1 883	1 623	1 571	725	750
Taux de CAF en %	5%	11%	19%	25%	23%	19%	18%	8%	8%
Remboursement capital de la dette	433	254	482	487	491	498	548	776	785
Epargne nette	- 55	572	948	1 448	1 391	1 126	1 023	- 51	- 35
%	2%	6%	12%	16%	15%	13%	11%	-2%	-1%

Après une nette amélioration de la CAF jusqu'en 2021 grâce à des dépenses réelles de fonctionnement en baisse, la reprise à la hausse des dépenses fait de nouveau diminuer la CAF. Le seuil de fragilité financière devrait être franchi en 2025 si le taux d'exécution des dépenses du BP25 est de 100%.

Pour ne pas trop laisser se dégrader la CAF, il faut continuer la poursuite des efforts entrepris pour réduire les dépenses de fonctionnement tout en maximisant les recettes.

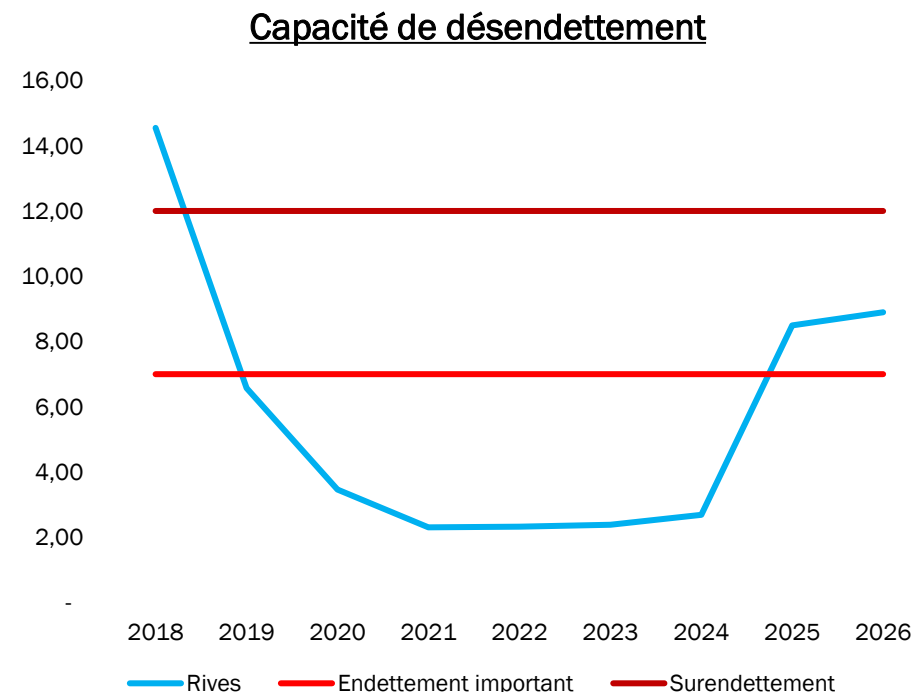
Situation financière

III.2. Ratios financiers

Capacité de désendettement : elle correspond au nombre d'années de CAF nécessaire pour rembourser la totalité des emprunts en cours

Au-delà de 7, l'endettement est jugé comme important. Au-delà de 12 la commune est en situation de surendettement

Une optimisation de la CAF permettrait d'améliorer la capacité de désendettement, comme cela fut le cas à partir de 2019.



2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
14,55	6,57	3,46	2,31	2,32	2,39	2,69	8,49	8,89

Situation financière

III.2. Ratios financiers

La dégradation financière déjà annoncée dans le ROB de l'année précédente est amorcée et se concrétisera dans le CFU 2025.

Face à cette situation une réduction des investissements a déjà été engagée pour 2025 et se poursuivra en 2026.

Un effort devra également être réalisé en fonctionnement pour améliorer la capacité d'autofinancement (épargne brute).



Merci

